

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2003

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 27

Supprimer les alinéas 46 à 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'article 27 afférentes à la baisse de 15 % de la TATFNB, la régionalisation de l'impôt et un 70 % du retour aux départements risquent d'entraîner de réelles difficultés pour les chambres d'agriculture des départements d'outre-mer. Ces mesures, prises sans avoir mené de dialogue avec les acteurs locaux, entraîneront une diminution des ressources limitant, pour les chambres d'agriculture, leur capacité à mener à bien leurs missions, notamment dans les territoires d'outre-mer.